

SYSTÈME DE GESTION DES ACCÈS DES ASSOCIATIONS DANS LES DÉCHETTERIES

Les déchetteries du SMDO sont équipées d'un système de gestion des accès des associations. Un dispositif composé d'une barrière placée à l'entrée des déchetteries et d'un lecteur de cartes détenu par nos agents, permet de vous identifier.

Ce système vous donne une garantie de conditions optimales d'accueil et de conseil, et assure une meilleure facturation.

Procédure d'accès à la déchetterie

A l'entrée de chacune des déchetteries, vous présentez votre carte à puce correspondant au véhicule référencé à notre agent d'accueil équipé d'un lecteur de carte.

Si toutes les conditions d'autorisation d'accès sont réunies, vous aurez le droit d'accéder à la déchetterie.

L'accès des associations - Rappel

Vous êtes une association et vous souhaitez accéder aux services des déchetteries. Pour cela, vous devez faire une demande de carte auprès du SMDO et fournir une caution de 45€ pour un véhicule, 90€ pour deux véhicules puis rajouter 10€ par véhicule supplémentaire (uniquement par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public).

A votre arrivée à la déchetterie, grâce à votre carte, l'agent de déchetterie vous identifie et indique le type et la quantité de déchets apportés.

Vos dépôts vous seront ensuite facturés par émission d'un titre de recette du Trésor Public sur une fréquence semestrielle.

La distribution des cartes se fait par voie postale.

Aucun accès sans carte ne sera accepté.

Le SMDO se réserve le droit d'interdire l'accès à son réseau de déchetterie en cas de non-respect de son règlement intérieur.

